

Convocation du :  
4 décembre 2025

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE  
CORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES**

Corancez :

- 3 titulaires
- 2 suppléants

Ver-lès-Chartres :

- 3 titulaires
- 2 suppléants

- Nombre de  
membres :
- en exercice : 10
  - présents : 6
  - votants : 8

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**

Le lundi 8 décembre 2025, à 19 heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 4 décembre 2025, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de madame Marie-Ange ABADIA.

**Étaient présents en qualité de membres titulaires :**

Mesdames Marie-Ange ABADIA et Joëlle SILLY, et Messieurs Stéphane BOURGEOIS, Philippe AUFRAY et Alain CHOUPART

**Était présente en qualité de membre suppléant :**

Madame Marie-Françoise BOUCHER

**Était absent représenté en qualité de membre titulaire :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE

**Était absente représentée en qualité de membre suppléant :**

Madame Delphine BRAULT

**Étaient absents excusés en qualité de membres suppléants :**

Madame Marine DESEYNE, et Monsieur Joffrey PINAULT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane BOURGEOIS

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA, Présidente, à 19h03.

A été invitée et assiste à la séance, Madame Fabienne CHADRON, institutrice faisant fonction de directrice de l'école.

Monsieur Stéphane BOURGEOIS est désigné secrétaire de la présente séance.

La Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 13 octobre 2025.

Aucune remarque n'est élevée, donc la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
  - Admission en non-valeur – créances irrécouvrables
- Points d'information :
  - Point ressources humaines
  - Point école

## **I. POINTS DÉLIBÉRATIFS**

### **1. 2025-016 : ADMISSION EN NON-VALEUR – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Madame ABADIA indique que cela correspond à 2 impayés de garderie datant de 2022 concernant des familles dont les enfants ne sont plus scolarisés à l'école, pour un total de 15,48 € (2,20 € soit un montant inférieur au seuil de poursuites et 13,28 € au motif de poursuites restées sans effet).

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ADMET les créances présentées par le comptable public en non-valeur pour un montant de 15,48 € ;
- DIT que la dépense sera imputée au budget au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » par l'émission d'un mandat du montant correspondant.

Fin des points délibératifs : 19h09

## **II. POINTS D'INFORMATION**

### **1. POINT RESSOURCES HUMAINES**

Madame ABADIA indique que l'agent qui avait entamé des démarches pour être reclassée a été placée à nouveau en congé de maladie ordinaire pour 1 an, et qu'à l'issue elle pourra être placée en retraite pour invalidité.

Madame ABADIA informe que les entretiens professionnels des agents du SIVOS sont actuellement en cours.

Madame ABADIA informe qu'un agent technique polyvalent des écoles ne poursuivra pas à l'issue de son contrat, et qu'il faudra donc réfléchir dès le printemps 2026 à lancer un recrutement pour la remplacer.

### **2. POINT ÉCOLE**

Madame CHADRON indique que les effectifs de l'école pour la rentrée scolaire 2025/2026 devraient être plus chargés que cette année.

Madame CHADRON informe que les enfants ont visité les terrains proposés dans le cadre des ATE (aires terrestres éducatives) et que l'on sera bientôt fixé sur celui qu'ils choisiront.

Madame CHADRON indique avoir demandé à Monsieur le Maire de Ver-lès-Chartres d'organiser une visite de la mairie en sa présence à l'occasion de la journée de la laïcité.

Madame CHADRON fait part de difficultés avec le secrétariat au regard de l'inscription à venir d'un enfant en maternelle, qui sont renforcées par le fait que le logiciel ONDE est à la fois utilisé par la mairie et l'école.

Madame CHADRON indique qu'il lui appartient de rédiger un protocole chaleur d'ici le mois de février.

Madame ABADIA indique que rien n'a jamais été fait en la matière de façon officielle, hormis le fait d'acheter des ventilateurs en fin d'année scolaire 2024/2025.

Madame CHADRON évoque l'éventualité de végétaliser une partie de la cour de l'école, notamment par la mise en valeur des arbres ou la création d'une cabane en osier dans le cadre d'un travail coopératif.

Madame CHADRON demande où en est sa demande concernant l'alarme incendie, un plan d'évacuation et un panneau de rassemblement.

Madame ABADIA répond tout d'abord que l'inspection nous a déjà confirmé que le système actuel est réglementaire, et ajoute que le SIVOS a demandé un devis à la société CHAPRON pour un panneau de rassemblement, un plan d'évacuation et un nouveau système d'alarme, d'un montant total d'environ 2 100 € hors taxes. La mise en place d'une alarme incendie et intrusion par radio coûterait à elle seule un peu plus de 1 600 € hors taxes, et la difficulté est qu'il conviendrait de faire l'ensemble d'un coup, car si on ne validait que

le plan d'évacuation, celui-ci ne serait plus d'actualité si le système d'alarme venait à être changé ultérieurement. Il conviendrait plutôt d'attendre le vote du budget 2026 pour valider l'ensemble du devis afin de travailler de façon réfléchie et cohérente sur le sujet.

Madame CHADRON informe avoir effectué une alerte intrusion aujourd'hui, et que tout s'est bien déroulé.

Madame CHADRON indique que la classe mobile est opérationnelle, avec 10 ordinateurs.

Mesdames ABADIA et CHADRON informent que l'école participera à une rencontre de badminton organisée à Lucé le 18 décembre.

Madame ABADIA indique avoir bien reçu les dernières demandes de travaux de l'école, mais qu'au vu des fêtes de fin d'année et des congés des agents du service technique, il y en aura certainement peu qui pourront être réalisés, d'autant que certains d'entre eux demandent quelques investissements.

Madame CHADRON informe avoir retiré les vélos, du fait que la peinture est écaillée et qu'en l'état, les enfants peuvent se blesser avec.

Madame ABADIA répond que ces réparations seront également effectuées, mais qu'au vu de leur âge, il pourrait être envisagé d'en acheter de nouveaux.

Madame CHADRON ajoute qu'il y a encore un souci avec les sanitaires dans le bâtiment du haut, et qu'il faudrait envisager de racheter des chaises pour l'une des classes.

Madame CHADRON demande à quel moment sera voté le budget pour l'année prochaine.

Madame ABADIA répond qu'il sera voté par la prochaine équipe, certainement au mois d'avril.

Madame CHADRON demande à ce que les agents du SIVOS puissent être interrogés dans le cadre de l'évaluation de l'école.

Madame ABADIA informe que le SIVOS a déjà reçu une demande de subvention de l'association des parents d'élèves pour l'année 2025/2026, d'un montant de 900 €, qui sera évoquée lors du vote du budget.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est soulevée.

Madame ABADIA propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 2 février 2026 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur AUFRAY Philippe		Monsieur BOURGEOIS Stéphane	
Monsieur VAN DER STICHELE Max	<i>Absent représenté</i>	Monsieur CHOUPART Alain	

Délégués suppléants :

Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur PINAULT Joffrey	<i>Absent excusé</i>
Madame BRAULT Delphine	<i>Absente représentée</i>	Madame DESEYNE Marine	<i>Absente excusée</i>